

Mr et Mme Didier CAMBUS

7 chemin de Cuqs

31410 Le Fauga

**Mr le Président de la commission d'enquête
Publique de la 1^{ère} révision du SCOT**

SMEAT

11, Boulevard des Récollet

CS 97802

31078 Toulouse Cedex 4

Le Fauga, le 9 Novembre 2016

Recommandé avec AR

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Dans le cadre de l'enquête publique de la première révision du SCOT et suite à la réunion publique réalisée par la municipalité et l'Administration sur le futur PLU de la commune de Le Fauga, je souhaite vous faire part de quelques remarques et incompréhensions que je n'ai pas pu développer lors de cette réunion.

Les principaux sujets que je souhaite aborder sont les suivants :

- Le Fauga est une commune agricole ?
- Pourquoi maintenir certains terrains en catégorie agricole ?
- Quel est l'avenir de notre commune ?
- Quelle est la dangerosité des deux parcs de stockage ?
- Quel est l'avenir proche des terrains côté gare ?

Le Fauga est toujours considéré par l'Administration comme une commune agricole

Si cela a bien été le cas (mes grands-parents étaient agriculteurs), il n'en est plus rien. Il n'y a plus aucune ferme en activité sur la commune. Nous avons bien UN agriculteur qui ne réside même plus dans la dernière ferme. La seule autre activité « agricole » est celle des pépinières BAUDUC.

Le fait de maintenir une partie des terres en catégorie agricole n'est plus en adéquation avec le XXI^{ème} siècle. Notre village devient une cité dortoir de la métropole Toulousaine, avec les agréments de la campagne, dans la mesure où les terrains constructibles conservent une surface raisonnable (1000 m² minimum) afin de réaliser des résidences agréables avec des espaces verts particuliers conséquents.

Les terrains agricoles conservés sont situés au milieu d'habitations et leurs formes ne sont pas compatibles avec les outils agricoles modernes, qui n'apprécient pas leurs multiples découpes car ils nécessitent de nombreuses manœuvres.

Pourquoi maintenir certains terrains en catégorie agricole ?

SMT-007-1

A ma question relative aux arguments ayant permis à l'Administration de choisir unilatéralement de conserver certains terrains en agricole, la réponse a été consternante : « parce qu'ils sont cultivés ». Nous avons là une situation ubuesque : si les terrains sont cultivés ils sont agricoles, mais les propriétaires se doivent d'entretenir leurs terrains afin de ne pas les laisser en friche, compte tenu du fait qu'il y a des habitations à proximité.

Bizarrement les terrains qui ont été décrétés constructibles sont également des terrains cultivés, mais positionnés du bon côté de l'autoroute (côté village).

Sur le principe TOUS les terrains constructibles voire construits de la commune ont été dans un passé proche des terrains agricoles et cultivés par les agriculteurs de la commune

Quel est l'avenir de notre commune ?

SMT-007-2

Notre commune présente une situation idyllique dans le cadre de la grande agglomération toulousaine :

- Nous sommes situés à seulement 30 kilomètres au sud de Toulouse,
- Notre commune jouxte celle de la sous-préfecture de Muret,
- L'autoroute traverse la commune, avec un demi-échangeur exclusivement tourné vers notre capitale régionale,
- Un parking de co-voiturage est en cours de réalisation,
- Des lignes régulières d'autocars s'arrêtent contre ce parking,
- Une gare SNCF se trouve sur la commune,
- Vu la fréquentation importante de ce transport en commun, un agrandissement conséquent du parking doit être réalisé dans les prochains mois.

Si j'ai bien suivi les explications données par les spécialistes, notre commune devrait voir sa population croître dans les quinze années à venir jusqu'à 3 000 habitants environ. Compte tenu des surfaces passées d'agricole en constructible, je serai fort surpris que les lots ainsi obtenus disposent des surfaces raisonnables énoncées précédemment afin de maintenir le caractère campagnard de notre commune.

Une autre solution proposée par nos chers spécialistes consiste dans la mesure où le terrain sur lequel vous résidez le permet, à le morceler afin de créer des surfaces constructibles dans votre « jardin ». Plusieurs chantiers de ce type sont en cours sur la commune.

Les lots de 400 à 600 m² qui sont ainsi constitués ou proposés aujourd'hui me semblent une aberration complète. Pourquoi venir à la campagne pour y résider comme dans une grande métropole ?

Quelle est la dangerosité des deux parcs de stockage ?

Dans la mesure où des terres agricole ou des zones vertes sont nécessaires sur la commune quid des deux parcs de stockage propriété de l'Etat. Pour information mes grands-parents maternel et paternel faisaient partie des propriétaires agriculteurs expulsés dans les années 30.

Si ces terrains sont réellement dangereux, pourquoi passer d'agricoles en constructibles des terrains qui les jouxtent. Ce n'est pas un grillage qui empêchera des adolescents voire de jeunes enfants d'aller les visiter.

Si ces terrains ne sont pas dangereux pourquoi ne sont-ils pas constructibles ?

Quel est l'avenir proche des terrains côté gare

SMT-007-3

Certains terrains positionnés entre l'autoroute, la route vers Lavernose-Lacasse et celle vers Saint Hilaire ont été maintenus en terrains agricoles car cultivés ! (voir plus haut). La totalité de ces terrains est ceinturée par des maisons récentes pour la quasi-totalité. De ce fait des cultures sont effectuées à proximité de ces habitations (moins de 20 mètres dans mon cas) avec toutes les nuisances inhérentes à cette situation vu la mécanisation de l'agriculture moderne :

- Les labours génèrent des nuages de poussière,
- Les épandages d'engrais et de désherbant créent une pollution, voire sont mortelles pour la végétation (arbres morts ces dernières années),
- Les moissons engendrent des nuages de poussière et des invasions d'insectes,
- Les nuisibles et autres reptiles ne constituent pas un voisinage agréable.

Pour information : ces terrains dont je suis propriétaire d'une petite partie sont cultivés à ma demande par un agriculteur (d'une commune voisine), ce qui génère au niveau de mon domicile les nuisances précitées.

Tous ces terrains s'ils étaient constructibles constitueraient un nouveau quartier à proximité immédiate de l'autoroute et surtout de la gare, sans nécessiter la création d'un énième parking pour absorber les véhicules des usagers des transports en commun.

Maintenant que les trains s'arrêtent à Le Fauga et qu'un parking va difficilement voir le jour, il serait dommage qu'il soit trop petit si les utilisateurs sont obligés de venir avec leur véhicule depuis le village, ce qui sera le cas dans la configuration envisagée pour le PLU. Dans les deux cas de figure les écoles et le centre du village ne sont pas plus éloignés.

Le seul éventuel argument qui penche en faveur des lotissements côté village est celui de la station d'épuration (en attendant qu'un jour elle soit déclarée insuffisante !). Le Fauga côté gare doit équiper chaque habitation de son propre système de traitement des eaux usées. Ceci n'est pas une contrainte vu la nouvelle loi sur l'eau et le matériel de traitement actuel et n'empêche pas la construction actuelle de maisons sur des parcelles minuscules. Economiquement les éventuels propriétaires seraient mêmes gagnants vu l'absence de taxe de rejet.

Tous les arguments développés par l'Administration lors de l'établissement de ce PLU sont aisément retournables pour justifier le contraire ; il est prévisible que ce sera le cas lors du prochain PLU dans une quinzaine d'années. Il sera malheureusement trop tard pour conserver le caractère campagnard de notre commune.

Je vous demande donc Monsieur le Président de la Commission d'Enquête de prendre en compte ma requête et de tout mettre en œuvre pour faire revoir la position de l'Administration au niveau du PLU et de faire passer les terrains positionnés côté gare par rapport à l'autoroute immédiatement en constructibles.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez croire Monsieur le Président à l'assurance de ma considération distinguée

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. M.' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke ending in a dot.